



Communiqué de la Coordination Syndicale Police Municipale

***LA COORDINATION SYNDICALE POLICE MUNICIPALE RECUE
PAR CLAUDE GUEANT
MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES***

07 septembre 2011

Les organisations représentatives et majoritaires chez les Policiers Municipaux (FO, FA-FPT, UNSA et SNPM) quittent l'Intersyndicale Police Municipale (composée des six syndicats représentatifs au sein de la Fonction Publique Territoriale). En effet, depuis près de deux ans des négociations ont été engagées avec le gouvernement et l'Association des Maires de France afin de voir revaloriser le volet social de la profession, celles-ci sont restées sans résultats jusqu'à présent. Le cahier revendicatif porté par l'Intersyndicale ne couvrait pas tous les champs de revendications défendus par les organisations représentatives de la profession, **car deux des organisations participantes ne souhaitent pas ouvrir le cahier revendicatif à d'autres domaines, tel que l'armement**. Vu l'absence de volonté d'aboutir et ne se reconnaissant pas dans les positions prises par ces deux organisations, les syndicats : **FO, FA-FPT, UNSA et SNPM**, ont décidé de présenter et défendre **une plateforme revendicative**, commune, couvrant l'ensemble des attentes de la profession. Ces quatre organisations, majoritaires chez les Policiers Municipaux, se sont regroupées au sein d'un groupe de travail, la Coordination Syndicale Police Municipale.

Monsieur Claude GUEANT, Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, a pris acte de cette nouvelle situation et a reçu, accompagné de Monsieur Emmanuel BORDEAU Conseiller Social auprès du Ministre, les représentants de la Coordination Syndicale de la Police Municipale mercredi 07 septembre.

La Coordination Syndicale a présentée à Monsieur GUEANT les objectifs qu'elle s'est fixée, **dont la signature d'un protocole** engageant la Coordination Syndicale Police Municipale, les représentants des Maires et le Ministère de l'intérieur dans un calendrier de réformes reconnaissant les spécificités du cadre d'emploi des Policiers Municipaux. Il a été rappelé les attentes très fortes de la profession en matière de reconnaissance sociale et de retraite, en matière d'équipements de protection et de défense individuels rendus obligatoires, de normalisation du rôle et de la place de la Police Municipale **par l'établissement d'une doctrine d'emploi,...**

La Coordination Syndicale a également fait part de son mécontentement de constater le nombre croissant d'attaques en règles dont sont victimes les Policiers Municipaux de la part de détracteurs méconnaissant totalement la profession. Il est inadmissible qu'une Police Républicaine soit ainsi l'exutoire d'esprits étriqués qui ne respectent pas le travail exercé au quotidien par des hommes et des femmes qui se sont mis au service de leurs concitoyens

Monsieur Claude GUEANT a rappelé la place de la Police Municipale en tant que **3^{ème} force de sécurité en France**, que telle est sa conviction et celle du gouvernement. Il est temps d'aller vers une reconnaissance sociale et professionnelle de la Police Municipale, il s'inscrit dans une démarche volontariste à cet effet. Les services du Ministère se mettront en relation, dès la semaine prochaine, avec l'Association des Maires de France (AMF) et la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités locales (CNRACL). Il a été convenu qu'un calendrier de rencontre et de travail va être établi pour aboutir à la signature d'un protocole n°2 dans les plus brefs délais. La Commission Consultative des Polices Municipales va être convoquée dans les prochains jours et la nomination d'un Monsieur Police Municipale au sein du Ministère de l'Intérieur pourrait être envisagée.

Les échanges avec le Ministre et son collaborateur ont satisfaits les attentes des participants. Tous les sujets ont pu être abordés, dans un esprit de dialogue franc et respectueux de chacun.

La Coordination Syndicale Police Municipale n'a vocation qu'à faire du syndicalisme catégoriel dont le seul but est l'intérêt des policiers Municipaux sans aucunes considérations philosophiques ou politiques. Elle entend défendre les légitimes aspirations des Policiers Municipaux, sans oublier les Gardes Champêtres et les Agents de Surveillance de la Voie Publique. Elle entre aujourd'hui dans une nouvelle phase de travaux et de négociations avec un objectif clair, aboutir à un compromis satisfaisant pour tous à très court terme.

Raphaël GUTIERREZ

Fabien GOLFIER

Jean-Michel LEVENT

Frédéric FONCEL

FO

FA-FPT

UNSA

SNPM